

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an 3 »
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

DE LA
Séance du 29 octobre 1897

Application de l'art. 54 de la loi du 5 avril 1884

L'an mil huit-cent-vingt-dix-sept, le vendredi 29 novembre, à neuf heures du soir, le Conseil municipal de Nanterre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de M. Hennape, maire.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il est procédé à la nomination au scrutin, d'un secrétaire pour la présente session.

M. Blocquaux est élu, prend place au bureau et procède à l'appel nominal.

Etaient présents : MM. Hennape, maire; Rotty, Nézet Laurent, adjoints; Doublet, Vanier, Caroni, Mothé, Beaudé, Lebouvier, Roy, Cassier, Noël, Blocquaux, Clément, Picard, Billiard et Blusson.

Excusé : M. Bibaut.
Absents : MM. Leclerc, Carthery, Boux, Duval, Vulfrand.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 30 août, lequel est adopté à l'unanimité.

Comptes et Budgets

M. Hennape donne la parole à M. Clément, rapporteur de la Commission du Budget, composée de MM. Beaudé, président, Leclerc, Mothé, Lebouvier, Blocquaux, Clément, rapporteur, pour faire la lecture de son rapport.

Rapport de la Commission

Bureau de Bienfaisance

« La Commission soumet au Conseil municipal, qui doit émettre son avis, la situation relevée par elle :

Les recettes de cet établissement pour l'exercice 1896 se sont élevées à 23722 10
Les dépenses à 15663 98
Excédent de recettes 7758 12

Le budget supplémentaire de 1897 arrêté par la Commission administrative du bureau de bienfaisance comprend en recettes et en dépenses une somme de fr. 7908 12

Le budget primitif prévu pour 1898 s'élève en recettes et en dépenses à celle de 13965 »

La Commission a donc, Messieurs, l'honneur de vous proposer de donner

un avis favorable, à l'approbation de cette situation examinée dans tous ses détails par elle. »

A ce moment, M. Hennape, prononce les paroles suivantes :

« Messieurs,
« Vous venez d'entendre, Monsieur le Rapporteur de la Commission du Budget, vous donner au point de vue financier, la situation exacte des budgets du Bureau de Bienfaisance.

En ce qui concerne le Bureau de Bienfaisance nous remarquons que cette année les recettes s'élèvent au chiffre de 23.722,10, chiffres supérieurs à ceux des années précédentes. Permettez-moi en votre nom de remercier les bienfaiteurs des pauvres qui ont répondu à l'appel des membres du Bureau de Bienfaisance, les diverses sociétés locales qui ont apporté un appoint considérable à cette augmentation de recettes et enfin, Messieurs, ceux qui ont bien voulu se dévouer comme administrateurs à cette œuvre si méritoire.

Pour ma part, s'il m'a été donné, comme Président, de pouvoir grâce au poste que vous m'avez confié, apporter quelques soulagements à certaines misères et notamment à celles qui souffrent discrètement, soyez persuadés que ces satisfactions sont de celles que l'homme public, en but à la méchanceté, à la calomnie, à l'envie, sait apprécier pardessus tout et qui le touchent le plus profondément. Je vous adresse donc personnellement mes remerciements. »

Après ces paroles, M. Hennape demande au conseil de donner un avis favorable, selon les conclusions du rapport.

Le Conseil adopte ces conclusions à l'unanimité.

M. le rapporteur continue par les Comptes et Budgets de la Fabrique.

Fabrique

La Commission a examiné pour ordre :

1^o Le compte administratif de 1896, présentant le résultat suivants :

Recettes 23.182 08
Dépenses 18.065 90
Excédent de recettes 5.116 18

2^o Le budget supplémentaire de 1897, comprenant :

Recettes 11.768 18
Dépenses 11.700 »
Excédent de recettes 68 18

3^o Le budget primitif de 1898, ainsi établi :

Recettes 15.232 »
Dépenses 15.191 »
Excédent de recettes 41 »

M. Hennape, prend à son tour la parole et dit :

Messieurs,
« Comme membre de Droit, de par la Loi, auprès du Conseil de Fabrique et vu l'état des recettes satisfaisantes que vient de vous indiquer M. le Rapporteur, n'ayant pas à m'immiscer dans les détails des comptes, je ne puis que vous faire remarquer que les rapports existants entre cette administration et la municipalité permettent d'espérer d'ici peu que l'Eglise, bâtiment communal, grâce à des sacrifices personnels de M. le Curé, de l'archevêché et de la Fabrique, se trouvera dégagée et la rue du Chemin-de-Fer redressée et alignée à l'endroit du bâtiment qui appartient à l'archevêque de Paris.

Vous allez du reste être appelé très prochainement à vous prononcer sur ces embellissements pour notre commune. »

Le Conseil, sur la demande de son président, donne acte de la communication qui lui est faite des Comptes et Budgets de la Fabrique, à l'unanimité.

M. le rapporteur continue par les Comptes et Budgets de la Caisse des Ecoles.

Caisse des Ecoles

D'après l'examen de la Commission, la situation financière de la dite Caisse des Ecoles s'établit ainsi :

Recettes de l'exercice 1896 2811 95
Reliquat de l'exercice précédent 3664 25
Total des ressources 6476 20
Dépenses 3426 45
Solde en caisse 3049 75

M. Hennape, dit alors :

Messieurs,
« Pour ce qui est de la Caisse des Ecoles dont la loi m'a fait, grâce à vous, Président de droit, je ne puis qu'adresser comme je l'ai fait pour le Bureau de Bienfaisance, les mêmes remerciements à tous ses bienfaiteurs.

La Caisse des Ecoles, comme vous le savez vient en aide aux enfants, par conséquent soulage d'autant les familles ouvrières peu aisées et surtout les pères de familles nombreuses.

Grâce à son concours pécunier la Cantine scolaire qui ne fonctionnait que pendant quelques mois semble assurée pour toute l'année.

La Caisse des écoles a aussi pour but de pousser les jeunes gens intelligents jusqu'aux plus hautes carrières. Je suis heureux en passant de vous dire que tout dernièrement « le Patronage laïque » dont je vous entretenais à l'état de projet à notre distribution de Prix des Ecoles communales, est main-

tenant un fait accompli. Désormais nos enfants quittant l'Ecole communale à 12 ans pourront venir sous l'œil du Directeur si dévoué à l'œuvre, se recréer soit par des conférences, des leçons pratiques d'agriculture, des leçons de musique et d'harmonie, des leçons d'exercice militaires et conserver ainsi l'esprit de discipline qui leur aura été donné à l'école pour plus tard l'appliquer dans la vie militaire et publique. »

M. le Maire demande de prendre acte de la communication des Comptes et Budgets de la Caisse des Ecoles.

Acte en est donné par le Conseil, à l'unanimité.

M. le rapporteur continue par la lecture des Comptes et Budgets de la Commune.

Comptes et Budgets de la Commune

Compte administratif du Maire

Les pièces de recettes et de dépenses ayant été examinées et pointées avec la plus grande attention, la Commission évalue que le résultat de l'exercice 1896 se résume ainsi :

Recettes 249.619 59
Dépenses 156.821 88
En Caisse 92.797 71

A cette somme il y a lieu d'ajouter :

Restes à recouvrer 3.859 77
Recettes nouvelles 9.966 96
Le total des ressources est de 106.624 44

Les dépenses s'établissent ainsi :

Fonds spéciaux. 34220 42
Restes à payer. 8030 47
Crédits réservés 33169 65
Dépenses votées 16290 »
Différence 14.913 99

Pour le compte administratif du Maire que la Commission vous propose d'approuver.

M. Hennape prend la parole pour expliquer ses comptes administratifs :

Ainsi que vous l'avez vu, Messieurs, les recettes de l'année 1896 dont le compte est arrêté le 31 mars suivant est de 249.619 59
Il y a à recouvrer 3.859 77
Il y a de recettes nouvelles 9.966 96
Total des recettes 263.446 32
Dépenses faites. 156821 88
— prévues 91710 54
Différence 14.913 99

Sur la somme totale des recettes et dépenses il reste donc liquide à fin d'exer-

AU GAGNE-PETIT

M^{ON} B. HENRION

1, Rue Castel-Marly, 1 (en face la Mairie)
NANTERRE

Maison renommée pour la qualité et le bon marché de toutes ses Marchandises.

LE GAGNE-PETIT a pour principe de vendre à petit bénéfice et entièrement de confiance.

MISE EN VENTE DES NOUVEAUTÉS D'HIVER

Marchandises de très bonnes qualités, vendues très bon marché

Occasions en Lainages hautes nouveautés, Soirées, Velours, Flanelles, Bonneterie, Mercerie, Confections pour Dames et Fillettes, Lingerie en tous genres, Fichus, Foulards, Fourrures, Vêtements pour Hommes et Enfants, Articles de travail, Tapis, Literie, Toiles à des prix exceptionnels, etc., etc.

G. A. BARON M^R & M^{ME} PÉRARDEL

Constructeur-Mécanicien
Médaille d'Or — Paris 1895

TRAVAUX DE PRÉCISION
Pièces de tours sur bois et sur tous métaux
Travail à Façon

USINE A VAPEUR
Installation, neuf et entretien d'usines en tous genres
Bicyclettes et Tandems sur commande

Réparation de Machines en tous genres
7, Rue du Chemin-de-Fer, 7
NANTERRE (Seine)

MAISON 21, rue de l'Eglise, six pièces et un cabinet de toilette, grenier, bûcher, cave et petit jardin. 700 fr. S'adresser à M. et M^{ME} Pérardel boul. Couchant 29.

A LOUER

Boulevard de la Seine, 8
à l'ang 14 la rue de Beçons

A NANTERRE
et à deux minutes de la Gare

VUE SPLENDIDE
BEAUX PETITS

APPARTEMENTS
et logements

EAU & GAZ

VINS NATURELS. — Les personnes qui croient se pas pouvoir se procurer du bon vin à Nanterre, sont dans l'erreur, pour ma part, je peux leur assurer que tous les vins que je vends au n° 5 de la rue du Chemin-de-Fer, au litre et en fûts, sont de provenance directe de propriétaires, et, par conséquent naturels. Il s'en trouve pour tous les goûts et pour toutes les bourses, depuis 36 fr. la pièce jusqu'aux prix les plus élevés, les meilleurs crus de Carthage, Bordeaux, Bourgogne et du Midi. Le grand succès qu'obtient ma maison vient de ce qu'elle livre toujours les mêmes vins. — Garette, 5, rue du Chemin-de-Fer.

ON DEMANDE une apprentie chez fabricant de parapluies; nourrie, couchée, blanchie. S'adresser chez M. Demichel, fabricant de parapluies, rue de Maurepas, 19, à Rueil.

M^R & M^{ME} PÉRARDEL

AGENCE DE

Vente et Location de Maisons
29, Boulevard du Couchant
NANTERRE

Bachelet père

ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE

76, Rue du Chemin-de-Fer
NANTERRE

PRÊTS sur signature, à toutes personnes solvables. Discrétion. — Ecr. Caisse d'Escompte, 10, rue Joubert, Paris.

PARIS



Printemps

NOUVEAUTÉS
Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Hiver », d'en faire la demande à
MM. JULES JALUZOT & C^{IE}, PARIS
L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

Guerre à l'Anémie!

FER GAFFARD
(Poudre de Fer sucrée soluble)
LE ROI DES FERRUGINEUX
Le plus pur, le plus soluble, le plus agréable, le plus actif et le meilleur marché. — Prix: 2^{fr} 50 le Flacon
Dépôt: PHARMACIE CENTRALE DU NORD, 132 et 134 Rue Lafayette, Paris, et toutes Pharmacies

A LA COIFFURE MODERNE

GRANDS SALONS DE COIFFURE DE LA GARE

E. CAUCHOIS

Professeur diplômé des Ecoles et Académie de Coiffure de Paris

82, Rue du Chemin-de-Fer, NANTERRE (Seine)

POSTICHES, PARFUMERIE Articles de Toilette

CHAPPELLERIE DES ÉLÉGANTS POSE DE CRÈPE Coup de Fer instantané Cravates et Boutons de Chemises

PRIX MODÉRÉS

USINE A GAZ DE RUEIL

PRIX DU COKE

Par 50 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 5 centimes. Par 100 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 10 centimes.

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie

Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 25
Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 50

NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.

En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé.

SCULPTURE SUR PIERRE, BOIS, MARBRE

Modelage, Dessin, Ornementation

H. BLAMPAIN Fils

SCULPTEUR

NANTERRE — 3, Avenue de la République, 3 — NANTERRE

PLAFONDS ET CORNICHES EN STAFF

Décorations d'intérieur, Cartons-Bierre et Glâtres

MODÈLES POUR LA FONTE ET LE BRONZE

Imp. E. HUBBY, 36, rue St-Germain, à Nanterre, et 22, rue de Maurepas à Rueil.

cice 14,913 fr. 90 qui sont prévues en affectation à la viabilité de voies nouvelles.

Toutefois remarquons que dans les recettes nouvelles, de 9,966,96 figure pour la première fois une recette de 6,816,96 qui nous provient de notre part contributive dans les bénéfices de la compagnie des Eaux.

Nous devons beaucoup à votre commission des Eaux qui a étudié avec soin cette question avec notre premier adjoint, et remis en lumière un article de notre traité passé en 1878.

Nous espérons que la compagnie qui fait des bénéfices énormes sur le public apportera des améliorations dans le service des eaux et en tous cas cette part contributive nous permettra dans une certaine mesure d'apporter nous mêmes des améliorations dans notre service d'Eaux de source sur lequel nous allons appeler prochainement votre attention.

C'est ainsi du reste que sur les 9,170,54 de fonds réservés sur le budget de 1896, vous avez déjà prévu pour travaux urgents de canalisations des Eaux de source une somme de 6,535,15, nous avons à vous signaler également que dans ce crédit de 9,170,54 vous avez prévu pour travaux urgents à la Mairie 3,002,72 et pour travaux aux écoles 23,331,78, pour acquisition de terrain par suite d'alignement 500, pour installation de becs de gaz 2,000, pour nouvelles bouches d'eau 2,000, traitement d'instituteur 1,400 et travaux pour le percée du Quignon 5,985.

Si donc, notre reliquat libre de 14,913,90 est peu important vous voyez néanmoins à quelle somme de travaux urgents nous avons dû faire face. Comme vous le voyez notre situation financière, sans que nous ayons eu recours à une augmentation d'impôts, est satisfaisante.

Après le pointage des pièces fait par votre commission, et avant de vous donner mon compte moral je me conforme à la loi en vous priant, Messieurs, de déléguer en mon absence, sur le pointage des pièces et le compte administratif financier dont vous m'avez chargé.

On procède au vote d'un président pour remplacer le Maire pendant son absence.

M. Roy, est élu président par 11 voix contre 2 à M. Caroni, 1 à MM. Lebouvier, Beaudé, Noël, Mothé. M. Hennape se retire dans son bureau et cède la présidence à M. Roy.

M. Roy remercie les membres du conseil de leur confiance, demande si le conseil est d'avis d'approuver les comptes administratifs de l'année 1896. A l'unanimité les comptes sont adoptés.

M. Hennape, est prié de venir reprendre sa place à la Présidence.

Il remercie les membres du Conseil de la confiance qui lui est témoignée et rend la parole au rapporteur de la Commission du Budget pour la lecture des comptes du receveur municipal.

Compte de Gestion du Receveur Municipal

Toutes les pièces comptables de recettes et de dépenses ont été vérifiées et ont donné comme résultat, le même excédent de recettes que le compte Administratif; c'est-à-dire 92,797 fr. 71.

Nous vous proposons donc de l'approuver également.

Le Conseil sur la proposition de son président adopte ces comptes à l'unanimité.

M. Hennape demande si l'un des membres à des observations à faire sur l'ensemble de tous les comptes et budgets.

M. Roy demande la parole pour demander qu'on appuie les réclamations

déjà formulées auprès des Compagnies des Eaux et du Gaz afin d'obtenir la réalisation des travaux déjà votés et qui n'ont pu être exécutés par suite de la mauvaise volonté de ces compagnies.

Acte est pris par l'administration, des dites réclamations.

Le Rapporteur de la Commission du Budget continue par la lecture du budget supplémentaire de 1897.

Budget Supplémentaire 1897

Vous avez pu Messieurs, examiner les recettes et les dépenses qui sont portées au Budget supplémentaire que vous avez entre les mains. lequel accuse :

A l'Actif..... 106,624,44
Au Passif..... 91,710,54

Les recettes comprennent les sommes disponibles, et la plupart des crédits destinés à l'affectation des fonds spéciaux, aux restes à payer et aux sommes déjà votées.

La différence du Passif à l'Actif soit : 14,913 fr. 90 est laissée à la juste appréciation de l'Administration.

M. Hennape prend la parole pour faire son compte-rendu moral.

« Comme vous l'avez remarqué, Messieurs, le 17 septembre 1896, au vote du budget, nous avons présenté notre rapport financier et moral.

Permettez-moi de reprendre, depuis cette époque, et de continuer ce travail sommaire.

Parmi les améliorations, incidents particuliers ou autres durant l'année, nous citerons, au point de vue patriotique, l'inauguration de la tombe des soldats morts pour la Patrie. — Diverses fêtes à l'occasion du czar et de l'alliance Franco-Russe.

Les deux banquets offerts, sur notre initiative, par les municipalités de la Seine, à MM. Poubelle et de Selves, préfet de la Seine.

« Au point de vue humanitaire, le sujet de l'explosion du Moulin-Noir, sa participation au malheur par 500 francs de la commune et dons particuliers.

« Au point de vue des services : Postes : diverses boîtes dans la commune — Pompier : augmentation de leur effectif et attribution d'un local plus grand. — Ambulanciers : attribution d'un local — Dames Françaises : concours de la municipalité pour le bal qui vient d'avoir lieu — Octroi : Je rappelle le vœu de suppression des octrois et son remplacement par l'assurance communale. A ce jour, bien que la commune n'ait pas d'octroi, l'Etat, vu l'augmentation de la population, supérieure à 10,000 habitants, a mis un léger droit sur les vins sans que la commune n'ait rien à y voir.

« Police, service de police : Vous remarquerez, Messieurs, que l'Octroi de Banlieue nous alloue 9,660 francs pour le service de police, mais nous sommes obligés de reconnaître que nous n'avons pas de services assurés. Notre intention est de demander un poste permanent d'au moins trois hommes.

« Service de Presse : Nous ne nous étendrons pas sur le rôle de la Presse auprès de l'opinion publique et nous pouvons assurer, sans parti-pris, que le public est, maintenant, mis à même d'être renseigné convenablement, son crédit maximum de 600 fr. pour le bulletin municipal et affiches ne sera pas atteint cette année.

« Représentation : Vous avez aussi, au point de vue du principe, voté une somme de 1000 francs pour frais de représentation. Sous un régime de Suffrage universel en démocratie et conformément à la loi, il vous a semblé que les fonctions pouvaient être, sinon rétribuées, du moins rémunérées en raison des dépenses faites. Bien que ce crédit soit, cette année, annulé faute d'emploi, il n'en subsiste pas moins au budget pour l'avenir. C'est là le premier pas pour rendre plus accessible aux travailleurs l'accès aux affaires publiques. La Presse locale et les Bulletins municipaux nous ont précisément permis de répondre sur ce point aux attaques injustes et non fondées d'adversaires qui, par leurs insinuations, essayaient d'égarer l'opinion et cherchaient à exploiter sa crédulité.

« Eaux de source et de Seine : des améliorations ont été apportées aux services d'eau de source. Les écoles, notamment, en sont pourvues. Un travail général sur les trois sources existant à Nanterre est actuellement à l'étude. Il fera sous peu l'objet de votre examen. Quant à l'eau de Seine, vous

connaissez nos justes revendications car la Ligue Paris-Banlieue les appuie énergiquement. — Gaz : Le service du gaz laisse toujours à désirer. Votre Commission a été saisie d'une proposition tendant à l'extinction unique des becs de gaz après le dernier train. Vous aurez à en tenir compte dans le budget.

« La question d'électricité restetoujours pendante. Nous attendons pour vous saisir de diverses propositions, que la Compagnie du Gaz, mise par nous en demeure de se prononcer sur les droits que nous lui contestons, veuille bien nous répondre. Nous avons tout lieu de croire que la réponse ne se fera plus attendre longtemps. — Voirie : la voirie est et a été une des préoccupations du Conseil. Vous avez accepté l'alignement et le nivellement de sept rues.

« L'impasse du Quignon, réclamée depuis de si nombreuses années, est presque terminée. Vous aurez, à la fin des travaux, à lui donner un nouveau nom.

« Le repavage de la rue du Chemin-de-Fer et celui de la route de Saint-Denis, qui nous ont été promis pour 1898, vont être refaits au printemps prochain.

« Arrêté sur les boues et ordures est mieux appliqué, mais les exigences des riverains vont nous obliger à faire des dépenses pour ce service que nous voudrions voir faire avec une balayeuse mécanique et pour pourvoir à ces dépenses une taxe de balayage s'imposera certainement.

« Nous vous reparlerons prochainement de la couverture de l'égoût de la route de Chatou. Le dossier relatif au percement du boulevard du Nord va vous être remis à la session prochaine avec un projet de port de débarquement pour y faire suite.

« Il en est de même du projet d'annexe de la Mairie.

« Nous vous présenterons sous peu un projet d'augmentation de droits de voirie pour les marchands venant des pays voisins vendre dans la commune.

« Il a été tenu compte de certains vœux du Conseil relatifs aux prix d'abonnement du chemin de fer. La Ligue Paris-Banlieue est chargée de vos autres revendications.

« Vos vœux sur les automobiles et sur le tramway devant traverser Nanterre, entrent dans une période active. Vous allez être, ce soir, en ce qui concerne le tramway, appelé à vous prononcer.

« Quant au projet du prolongement de l'avenue de la Grande-Armée, nous espérons, d'ici la fin de cette année, être fixé si nous pouvons, oui ou non, le réaliser : cela ne dépend, comme vous le savez, que des propriétaires de terrains. — Crèche, école maternelle et écoles communales : Si la question de voirie vous a préoccupé, en présence de l'accroissement de la population, il y a lieu de vous féliciter de n'avoir pas marchandé les secours qui vous étaient demandés pour votre crèche municipale laïque.

« L'enfant du premier âge étant digne de votre sollicitude ; vous n'avez pas marchandé non plus lorsqu'il s'est agi de leur éducation.

« Les sacrifices que vous avez imposés à la Commune sont appréciés de tous. La loi sur l'instruction gratuite, laïque et obligatoire nous fait une obligation de faire pour l'instruction le nécessaire, aussi avons-nous le ferme espoir que, montrant l'exemple, vous serez prêts, prochainement, à de nouveaux sacrifices pour cette jeunesse qui doit nous succéder.

« Tel est Messieurs, sommairement le bilan de vos travaux et de ceux en cours.

« A ceux qui essaient de faire croire que vous ne faites rien au Conseil, vous leur répondrez à nouveau l'an prochain par de nouveaux faits accomplis dans l'intérêt de notre chère commune.

« Avant de terminer, permettez-moi Messieurs de vous remercier pour le zèle que vous apportez dans vos fonctions.

« Je remercie également les deux collaborateurs qui me rendent ma tâche moins lourde.

« Et vous prie de croire, Messieurs, à toute mon activité et à tout mon dévouement pour le futur comme par le passé. »

M. Hennape donne une dernière fois la parole à M. Clément, rapporteur de la Commission du budget pour donner lecture du budget primitif de 1898 :

Budget primitif de 1898

Le budget primitif présenté par la Commission pour 1898 est établi sur les bases les plus sérieuses.

« Il comprend le même nombre de centimes (sans augmentation).

« Il est équilibré de la façon la plus correcte, pour répondre entièrement aux dépenses prévues.

Notre travail, ainsi terminé, résume donc le relevé des comptes 1896 et les budgets 1897 et 1898 que vous avez entre les mains.

« En conséquence, nous vous demandons, messieurs, de bien vouloir en approuver l'ensemble. »

M. Hennape, au nom du Conseil remercie M. le Rapporteur pour la façon claire dont il a présenté son rapport et demande si quelqu'un des membres du Conseil a des observations à formuler sur l'ensemble total du Budget.

M. Hennape demande de réunir à l'article 1 l'article 15 du budget et en explique les raisons.

Cette proposition est adoptée.

M. Roy, demande de voir figurer en recette la location des voies encombrées par les tuyaux de la compagnie du Gaz. La proposition est adoptée.

M. Roy lit ensuite la motion suivante : « Le Conseil municipal, Considérant que le service de la perception des impôts à Nanterre semble avoir pour objectif d'exaspérer les contribuables par ses agissements.

« Qu'en effet, soit par incapacité, soit par mauvaise volonté du commis, les contribuables attendent plusieurs heures avant de pouvoir accéder au guichet, perdant ainsi un temps tout au moins aussi précieux que celui du commis.

« Que malgré cette impossibilité de payer du fait de ses agents, le percepteur n'hésite pas à exercer des poursuites contre les retardataires malgré eux.

« Que cet agent du fisc est allé jusqu'à menacer de la prison un contribuable qui avait acquitté sa dette, ce qui constitue tout au moins un abus de pouvoir, pour ne pas dire une tentative d'escroquerie.

« Que malgré la protestation signée de plusieurs contribuables et adressée à M. le Maire et au Conseil municipal, les procédés vexatoires employés par les agents du fisc continuent comme par le passé.

« Décide : la suppression de 10 o/o d'augmentation de l'allocation, soit 248,18 portés à l'article 130 du budget 1898 et fournie par la commune au percepteur et invite l'Administration municipale à porter à la connaissance de M. le Ministre des Finances les plaintes formulées ci-dessus. »

M. le Maire y ajoute une pétition déjà remise avant l'entrée en fonctions du percepteur actuel.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

(La suite au prochain numéro.)

LA POLITIQUE

A la Chambre

Vote du transfert de la gare d'Orléans au quai d'Orsay, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les ruines de la Cour des Comptes.

Comme conséquence vote de la reconstruction du palais de la Cour des Comptes.

Discussion et vote de la Loi sur les accidents du travail.

Voilà dix-sept ans que cette loi fait la navette entre la Chambre des Députés et le Sénat, et l'on se met à y songer de nouveau six mois seulement avant les nouvelles élections, c'est-à-dire avec toutes les chances de ne pas aboutir.

Un député de Seine-et-Oise, M. Gautier, de Clagny, a dit le mot de la situation : « Ce n'est pas autre chose qu'une réclame électorale. »

Les ouvriers français devront donc longtemps encore travailler à leurs risques et périls ou prendre sur leurs salaires pour s'assurer; tandis que depuis quinze ans ces lois de protection sont appliquées en Allemagne, en Autriche et même dans la Russie!

Une grosse affaire qui fait déjà un tapage énorme.

Dreyfus serait innocent ! C'est le sénateur Scheurer-Kestner qui aurait la preuve de cette monstrueuse erreur judiciaire.

Depuis plus d'un mois, nous connaissons l'existence de ce dossier qu'on a voulu aussi complet que possible, pour que le moindre doute ne pût exister sur l'injustice de cette condamnation. C'est tout le reste la raison pour laquelle le secret aurait été gardé jusqu'ici.

Etant donné l'état de l'opinion et la situation prise par certains journaux dans cette affaire, attendons-nous aux polémiques les plus violentes et les plus passionnées.

Mais si Dreyfus n'est pas coupable, après toutes les erreurs judiciaires que l'on découvre chaque jour, ce serait à désespérer pour toujours de la justice en France.

ECOLES DE NANTERRE

Cours d'adultes

Les cours d'adultes seront ouverts dans les écoles communales le mercredi 3 novembre.

Ces cours, comme les années précédentes, auront lieu tous les jours de classe de 7 heures 1/2 à 9 heures 1/2.

Les jeunes filles et les jeunes gens désireux de développer leur instruction pourront se faire inscrire à la Direction de leur école dès le jour de l'ouverture.

Association des anciens élèves

Nous avons appris que le principe d'une « Association amicale des anciens élèves de l'école communale des garçons » a été arrêté, et que cette Association fonctionnera sous les auspices de la municipalité et de la Caisse des écoles.

L'Association aura pour but de resserrer les liens d'amitié entre les jeunes gens de la commune, de leur être utile au besoin, de développer leur instruction par des conférences rendues attrayantes.

Les jeux, la musique et la littérature seront du programme, et nul doute que le but philanthropique et moral désiré ne soit atteint.

Cantine scolaire

La cantine scolaire sera ouverte dans les écoles communales le mercredi 3 novembre. Nos enfants sont donc assurés de trouver de bons aliments chauds durant tout l'hiver.

Ajoutons que le Comité de la Caisse des écoles a décidé que cette cantine serait permanente pendant toute l'année scolaire ainsi que cela a lieu dans les communes environnantes.

ASSOCIATION DES AMBULANCIERS DE FRANCE

SECTION DE NANTERRE

Aujourd'hui, Dimanche 31 Octobre 1897
LANCLEMENT D'UN BATEAU DE SAUVETAGE
INAUGURATION D'UN POSTE DE SECOURS A LA MAIRIE

Sous la présidence de M. FRÉBAULT, député
ET SOUS LE PATRONAGE DE LA MUNICIPALITÉ

A 1 heure 1/2, à la Mairie
Rendez-vous des Sociétés. Formation du Cortège

A 2 heures, départ pour la Seine
DÉFILÉ

Avec le concours de l'Harmonie « L'ÉTOILE », de Rueil de différentes Sociétés de Sauvetage et des Sociétés locales

A 2 heures 1/2, à l'Île Fleurie
LANCLEMENT DU BATEAU « DÉVOUEMENT »
Manœuvres de Sauvetage

VIN D'HONNEUR OFFERT AUX SOCIÉTÉS PRÉSENTES
A 4 heures, à la Mairie
INAUGURATION D'UN POSTE DE SECOURS

CONCERT

Par l'Harmonie « L'ÉTOILE », de Rueil, sur la place de la Mairie
De 9 h. du soir à minuit, dans les Salle de la Mairie

GRAND BAL
AU BÉNÉFICE DE L'ŒUVRE

Prix d'Entrée : 1 franc — Une tenue convenable est de rigueur
LES MEMBRES DU COMITÉ : LA SECTION DE NANTERRE :
Le Secrétaire, Le Trésorier, Le Chef de Section, Le Président d'honneur,
V. CASTILLON. LAMANT. L. COLLET. A. HENNAPE.

Nous recevons la lettre suivante que nous nous permettons d'insérer :

Monsieur le Directeur, L'Association des Ambulanciers de France à l'honneur de vous faire part, que dimanche 31 octobre, elle procédera à l'inauguration d'un poste de secours et au lancement d'un bateau de sauvetage.

La municipalité désireuse de donner à notre société, un gage de sa profonde sollicitude en a accepté le patronage sous la présidence d'honneur de Monsieur Frébault, député de la Seine.

Le lieu du rendez-vous est à la Mairie à 1 h. 1/2, et de là, départ pour l'Île-Fleurie ou à lieu le lancement du bateau.

Pour terminer cette journée, un bal aura lieu dans la grande salle de la Mairie, à 9 heures du soir.

Nous venons donc, Monsieur le Rédacteur vous prier de nous faire le sincère plaisir de votre présence à cette petite fête toute fraternelle

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance etc.

Pour le Comité :
COLLET, LAMANT, CASTILLON.

Nous remercions cordialement les signataires de cette lettre. Nous nous ferons un devoir en même temps qu'un plaisir d'assister à cette fête et en rendrons compte *in extenso* dans notre prochain numéro.

LE SOU QUOTIDIEN
Jeudi 4 novembre, à 8 h. 1/2 du soir, les membres de la 72^e section du « Sou

COMITÉ DES FÊTES Le 24 Octobre 1897.

Quartier de la Gare
Monsieur,

Le Comité des fêtes du quartier de la Gare, très vivement satisfait du précieux et dévoué concours que la section des Sauveteurs de Nanterre a bien voulu lui prêter gracieusement dans toutes les réjouissances organisées à l'occasion de la Fête d'Automne de cette année, a résolu de lui donner un gage matériel de sa gratitude.

En conséquence, son fonds de caisse lui permettant, le Comité a décidé d'allouer aux Sauveteurs de Nanterre une somme de 25 francs qu'il désire très vivement voir affecter à la section même et qui vous sera prochainement remise.

Je suis heureux, Monsieur, de pouvoir porter cette décision à votre connaissance et de vous renouveler avec nos remerciements, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Président,
J.-P. GRELET.

Le Comité des Sauveteurs nous prie d'ajouter qu'il a reçu la somme, et qu'il remercie vivement les organisateurs de la fête d'automne pour leur généreux don.

ÉTAT-CIVIL de Nanterre

Naissances. — Bernier, Louis, rue Volant 35. — Bouteiller, Paul, rue du Marché, 2. — Fouillade, Louis, avenue de la République 75.

Publications. — M. Saint-Étienne, à Nanterre, et Mlle Delamare, aux Sentes St-Rémy (S. L.). — M. Ongenaert à Ostricourt (Nord) et Mme Blondeau, à Nanterre. — M. Chirat, à Nanterre et Mlle Gallat à Saint-Maur des Fossés (Seine).

Mariage. — M. Villard et Mlle Renouard, à Nanterre.

Décès. — M. Yvon, 69 ans, rue Gambetta, 17. — Lefrançois, Suzanne, 18 mois, rue Saint-Denis, 10. — Mme Garreau, 66 ans, rue du Ghemin-de-fer 17.

AUX SOURDS

Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympan artificiels du Dr Nicholson, a remis à son institut la somme de 25,000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les tympan puissent les avoir gratuitement.

S'adresser à A. T. Hale, secrétaire, 22, St. Bride Street, Londres, E. C.

Cos gros et précieux Bébés !

Si tous les bébés qui doivent à l'Emulsion Scott la force, la santé et leurs jolies couleurs pouvaient raconter leur histoire, ce journal n'y suffirait pas, et les mères ayant des enfants maigres et chétifs n'hésiteraient pas un instant à leur donner ce précieux remède.

La couleur blanche et le goût sucré de l'Emulsion Scott rappellent aux enfants l'enfant qui aime et il est certain qu'aucune autre préparation n'est aussi appropriée à leur besoin pendant la période de croissance spécialement à ceux de nature chétive et délicate. L'Emulsion Scott est la formule la plus rationnelle pour prendre l'huile de foie de morue présentant ce grand agent nourricier sous la forme la plus agréable au goût et le combinant avec les hypophosphites de chaux et de soude qui sont absolument indispensables à la formation des os et au développement du cerveau.

L'Emulsion Scott aide la digestion et nourrit l'enfant même lorsque tous les autres remèdes échouent; c'est un aliment sous une forme tellement simple qu'il ne nécessite aucun effort digestif. Quand l'enfant refuse ou ne peut digérer le lait, lorsque la mère ne saura plus quoi lui faire prendre, c'est l'Emulsion Scott qui le nourrira, ramènera ses fonctions digestives à la condition normale, le fortifiera et le fera devenir gras, dodu et rose.

En vente chez J. Delouche, pharmacien, 2, place Vendôme, Paris, et toutes pharmacies. — 5 fr. 50 le flacon 3 francs le demi flacon.

Lozans (Indre-et-Loire), le 2 novembre 1896. — Dès que je ressens une indisposition ou maux quelconques, je prends quelques Pilules Suisses, et au bout de quelques jours, je me trouve mieux. Je les emploie aussi pour combattre la constipation. Joseph RABUSSEAU. (Sig. lég.)

CORRESPONDANCE

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que le chef de section des Sauveteurs-Ambulanciers (section de Nanterre) a reçu la lettre suivante qu'il nous prie d'insérer :

Le Directeur-gérant : E. HUBY.